

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 29 Septembre 2020 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. BRULANT. BUZIT. CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. TOURON. VIDAL.

Absents : Mrs BIASI.

Mme GUILLOT a donné pouvoir à M. CAGNATI.

M. STUYK a donné pouvoir à M. JUGIE.

Secrétaire de séance : Mme BERNARD.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Projets photovoltaïques au sol sur la Commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 projets de photovoltaïques au sol ont été déposés en Mairie.

1° Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet photovoltaïque au sol du groupe WPD SOLAR.

Ce projet d'installation photovoltaïque au sol se ferait sur des parcelles sises aux lieux-dits Merrier et Badès et représenterait une superficie de 37 ha.

Monsieur le Maire informe que ces parcelles sont en zone A (Agricole) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le zonage (Zone A) des parcelles concernées par le projet,

Vu l'emprise du projet,

Vu l'impact sur les paysages,

Emet un avis défavorable sur le projet photovoltaïque au sol aux lieux-dits Merrier et Badès.

2° Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet photovoltaïque au sol de la SAS POWERLAND ENERGY.

Ce projet d'installation photovoltaïque au sol se ferait sur des parcelles sises au lieu-dit Barguillac et représenterait une superficie de 15 ha 72 a 43 ca.

Monsieur le Maire informe que ces parcelles sont en zone A (Agricole) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le zonage (Zone A) des parcelles concernées par le projet,

Vu l'emprise du projet,

Vu l'impact sur les paysages,

Emet un avis défavorable sur le projet photovoltaïque au sol au lieu-dit Barguillac.

Travaux Bâtiments Communaux :

Logement 38 rue de Marmande :

M. JUGIE informe du départ des locataires au 07 septembre dernier. Quelques travaux de réfection doivent être effectués avant une remise à la location.

Les travaux de nettoyage et d'électricité seront effectués en régie par les agents communaux.

M. JUGIE soumet à l'assemblée un devis de travaux de peinture (raccord toile de verre, peinture) de la SARL ARSAC d'un montant de 3 693.14 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Un autre devis de SAS SONSON est en cours d'élaboration pour la pose d'alu pour la protection des appuis de fenêtre. Le conseil municipal donne pouvoir au bureau d'engager les travaux s'il juge le montant correct.

D'autre part, M. JUGIE fait part à l'assemblée que suite à une décision prise en bureau, la cuisine intégrée installée au logement du 38 rue de Marmande par les anciens locataires a été rachetée par la Commune au prix de 4291.32 € (prix d'achat – 80 € de vétusté)

Garages rue de Marmande :

M. le Maire explique que 3 garages situés rue de Marmande derrière l'ancienne école maternelle pourrait être mis à la location mais le remplacement des portails est nécessaire.

Il soumet un devis de M. LEMRAY d'un montant de 3 093.54 € pour la fabrication et la pose de 3 portes de garage double battant en pin sylvestre. Le conseil municipal donne son accord.

Travaux sur mur mitoyen Place du 08 Mai :

M. le Maire fait part au conseil municipal que le mauvais état de la zinguerie du bâtiment communal sis Place du 08 Mai, occasionne des infiltrations d'eau sur le mur mitoyen avec l'immeuble voisin.

Le propriétaire a fait établir par l'entreprise LEFORT-LISSANDRES un devis de travaux qui s'élève à de 1791.60 € TTC et sollicite la commune pour une prise en charge de 50% du coût TTC soit 895.80 €. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de prendre en charge 50 % du montant des travaux soit 895.80 €.

Dépigeonnage :

M. JUGIE explique l'importante problématique qu'entraînent les pigeons sur tous les espaces de la commune (publics ou privés : dégradations des murs, dalles bouchées, etc...)

Afin de réguler cette population, une entreprise de dépigeonnage a été contactée.

Des communes ayant fait appel au même prestataire ont un résultat plutôt positif.

Le montant de la prestation sur 12 mois s'élève à 2 800 €. La prestation consiste en des tirs jour/nuit, canon filet, pigeonniers, adaptations aux problématiques.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Nomination Voie :

Monsieur le Maire accueille Monsieur Jean-Pierre BATAILLE à qui il donne la parole. Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, habitant de Monclar, Président de la Légion d'Honneur fait part à l'assemblée du travail qu'il effectue pour que soient connus et reconnus des personnages ayant œuvré pour le Pays.

Monsieur BATAILLE fait le portrait d'un de ces personnages, Jean-Fernand AUDEGUIL né à Monclar le 16 Janvier 1887.

Afin de lui rendre hommage, il souhaiterait qu'une voie de notre village porte son nom.

M. le Maire explique que la rue joignant la rue Louis Pons à la rue des Anciens Fossés est une des seules rues de Monclar sans nom, il propose qu'elle soit nommée Rue Jean-Fernand AUDEGUIL.

Le Conseil Municipal à la majorité, est plutôt favorable mais souhaite consulter les riverains ; le vote est remis à la prochaine séance.

Acquisition Matériel :

M. JUGIE explique que comme vu en bureau, il serait peut-être intéressant pour l'entretien des espaces publics d'acheter un tracteur équipé d'un gyrobroyeur.

Puis éventuellement y adapter une fourche et/ou godet, une bennette et ainsi optimiser les tâches du service technique.

Le débat s'instaure. Après les interventions de Philippe LATOUR, le conseil municipal lui confie ce dossier d'acquisition de matériel (étude des caractéristiques techniques des divers matériels, négociation des prix...)

La décision sur ces investissements est remise à un prochain conseil municipal.

Transport hebdomadaire des administrés :

M. le Maire rappelle qu'il avait été envisagé de transporter une fois par semaine les administrés sans moyen de locomotion au marché de Sainte-Livrade.

M. VIDAL s'étant proposé de s'occuper de ce dossier, M. le Maire lui donne la parole.

M. VIDAL soumet à l'assemblée 4 propositions

-Proposition 1 : autocar 22 places avec chauffeur pour un montant de 68 € TTC/Jour,

-Propositions 2, 3 et 4 : minibus 9 places à louer, chauffeur à prévoir pour des montants respectifs de 50 € TTC/Jour, 45 € TTC/Jour, 25.80 € TTC/Jour.

M. VIDAL précise que pour les propositions 2, 3 et 4, le véhicule est également à aller chercher et à ramener, par conséquent coût supplémentaire à répercuter.

Après débat et avant toute décision, le conseil municipal propose de faire le recensement des personnes intéressées.

HangArt Bus (café restaurant solidaire) :

Comme évoqué lors du conseil municipal [cf. CM 22.07.20], M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de décider du site le mieux adapté pour recevoir le HangArtBus.

Le conseil municipal suggère le site du Cap, d'une part pour le site lui-même et d'autre part pour pouvoir utiliser les sanitaires de l'école à proximité.

Le conseil municipal charge M. le Maire de faire la proposition à l'association.

PanneauPocket (Informations habitants) :

M. le Maire explique à l'assemblée en quoi consiste PanneauPocket. PanneauPocket est une application mobile d'alertes et d'informations des communes et intercommunalités.

Afin de bénéficier de ce service un abonnement est à souscrire par la collectivité pour un montant annuel de 180 € TTC.

La mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population ; les habitants reçoivent une notification sur leur portable. L'usage de Panneau Pocket est gratuit pour tous et aucune donnée personnelle n'est collectée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce nouveau service et donne pouvoir à M. le Maire de procéder à l'ouverture de compte auprès de la société concernée (CWA Enterprise).

Informations diverses :

Personnel communal : M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Magali BIELSA au 31.10.2020 qui souhaite repartir travailler dans le privé où elle a une opportunité intéressante. Noëlle LEYDET a remis sa candidature pour le poste. La fermeture de l'agence postale le matin ne serait pas pertinente, la demande étant beaucoup plus importante le matin tout comme au secrétariat de mairie d'ailleurs. M. le Maire informe avoir reçu Noëlle, après discussion elle conserve son poste à l'agence postale.

Une déclaration de vacance d'emploi sera donc créée pour le poste d'adjoint administratif territorial.

Terrain Lotissement Glory : M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'achat du dernier lot du Lotissement Glory par M. Ali OUADJI, déjà propriétaire de 2 lots.

Une autre personne est intéressée et a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si son projet serait réalisable.

Le conseil municipal se donne un délai de réflexion.

Transformateur Ateliers Municipaux (anciens Ets Lompech) : M. JUGIE explique qu'avait été installé un transformateur pour les besoins de l'entreprise.

A ce jour, celui-ci ne fonctionne plus et n'est d'aucune utilité pour le service technique.

L'état de vétusté de ce transformateur fait que des éléments toxiques s'en échappent, il y a lieu de le faire déposer. Le coût est estimé entre 3000 et 5000 €.

M. JUGIE est chargé de prendre contact avec les services d'ENEDIS pour plus d'éléments ; la décision sera prise ultérieurement.

Propositions AXA Assurances : M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée des propositions faites par AXA Assurances. AXA Assurances propose des offres promotionnelles « Assurance Santé » et « Dépendance Communale » aux administrés si la commune en contre partie aide à l'information de ces offres.

Le conseil municipal refuse de faire ce démarchage.

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : M. le Maire fait part à l'assemblée que Adrien DIBOIS, Chef de Corps des Sapeur-Pompiers de Monclar, propose pour les élus qui le souhaitent une visite du SDIS à Foulayronnes.
Le conseil municipal, intéressé par cette visite charge M. le Maire de prendre contact avec M. DIBOIS.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
